

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA VISITE DU 1<sup>er</sup> MINISTRE AU GOSIER

LE GOSIER, 31 OCTOBRE 2017 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre la visite officielle en Guadeloupe, du Premier ministre, Edouard Philippe, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit **dimanche 5 novembre 2017** :

- L'interdiction de stationnement dans toute la rue du Fort fleur d'épée, dans les deux sens de circulation, à compter de 6 heures et jusqu'à 14 heures 30 ;
- L'interdiction de circulation et de stationnement dans la rue de l'anse Dumont, dans les deux sens de circulation, à compter de 8 heures et jusqu'à 16 heures ;
- L'interdiction de circulation dans la rue Sami Khord, dans le sens de la rue de l'aviation vers le port de pêche, de 8 heures à 16 heures ;
- L'interdiction de stationnement sur le parking en tuf, situé à l'angle de la rue de l'Anse Dumont et du chemin d'accès à la plage, de 8 heures à 16 heures ;
- L'interdiction de stationnement sur le parking du port de pêche, de 8 heures à 16 heures.

Les contrevenants aux dispositions des arrêtés n°2017-1469, 2017-1470, 2017-1471, 2017-1472, 2017-1473 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.